

Séance extraordinaire du 4 septembre 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce quatrième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, et Edith Bellemare, assistante-greffière.

CV-2024-0527

Période de questions

Environ 4 personnes assistent à la séance. Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2024-0528

Audition de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-019](#)

En conformité à la résolution CV-2024-0431 fixant au 4 septembre 2024 à 17h la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon), le conseil de la Ville procède à l'audition.

Le maire appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

L'audition débute à 17h et se termine à 17h52.

Le demandeur du certificat d'autorisation de l'immeuble, Gestion Hervé Bertrand inc., est présent lors de l'audition.

Madame Hélène Jomphe, chef de service, comités d'urbanisme et milieu bâti, présente le dossier de révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon).

Sont entendus dans l'ordre :

- Me Catherine Rivard, avocate
- Tony Thibault, inspecteur
- Gestion Hervé Bertrand inc., le demandeur
- Louis Lagotte

CV-2024-0529

Fixation de la date du prononcé de la décision dans le cadre de la demande de révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-024](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 11 avril 2024 refusant la demande de démolition ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la présente séance extraordinaire de ce conseil ;

ATTENDU les arguments présentés par les parties intéressées dans le cadre de cette révision ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0619 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De fixer au 15 octobre 2024, au cours d'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la date pour le prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon).

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0530

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention.

CV-2024-0531

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 17 heures 53, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière